

LE STATIONNEMENT

Depuis 2018, la réforme de décentralisation du stationnement payant sur voirie est entrée en vigueur et les collectivités en ont désormais la gestion. À Bayeux, le système de stationnement a été actualisé grâce notamment à de nouveaux horodateurs, des moyens de paiement étendus, un marquage au sol renforcé... Une modernisation de taille qui facilite les démarches de stationnement en centre-ville, assure une meilleure régulation et simplifie le quotidien des usagers.

Le nombre de places

Le centre-ville de Bayeux dispose au total de **4 110** places de stationnement soit 293 places pour 1 000 habitants, une offre bien supérieure à la moyenne nationale qui est de 125.

Les zones

Ces places sont réparties en trois zones :

- Une zone **gratuite** et non réglementée représentant **64 %** des places de stationnement disponibles (soit 2 635 places),
- Une zone péricentrale (zone bleue), gratuite et à durée réglementée (limitée à 4 heures) représentant 12 % des places (soient 480 places dont 60 places limitées à 10 minutes et 20 minutes),
- Une zone hypercentrale payante et réglementée (limitée à 3 heures) représentant 24 % des places (soient 995 places).



FLOWBIRD

L'application Flowbird (ex Whoosh) permet à l'utilisateur via son smartphone de régler son stationnement sans avoir besoin d'un horodateur : plus besoin de monnaie ou de carte bancaire, plus d'attente devant l'horodateur. Gratuite elle présente comme principal avantage de pouvoir étendre à distance son ticket de stationnement lorsque l'on est en retard ou que l'on souhaite rester plus longtemps que prévu, et d'éviter ainsi le Forfait Post Stationnement.

Tous les paiements Flowbird sont transmis électroniquement aux ASVP sur leurs appareils mobiles portatifs, en temps réel. Il n'est pas nécessaire d'imprimer un reçu comme preuve de paiement.



Les habitants de Bayeux bénéficient d'1 heure (ou 2 x 30 mn) de stationnement gratuit par jour, ainsi que les propriétaires de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène (les deux ne sont pas cumulables)

LES ABONNEMENTS

Que vous résidiez ou travailliez à Bayeux, la Ville a mis en place plusieurs types d'abonnement pour vous faciliter le stationnement en centre-ville :

- L'abonnement **RÉSIDENT** permet de stationner son véhicule en zone rouge (*exclusivement place Saint-Patrice, parking des Remparts, parking Eugène Surville et parking de la rue aux Coqs*) pour : 0,50 € les 4h - 1 € la journée - 6 € la semaine - 25 € le mois - 250 € l'année
- Pour les artisans qui, dans le cadre de leurs activités (travaux, dépannages...), sont contraints d'intervenir en zone rouge, l'abonnement **ARTISAN** permet au professionnel qui en est titulaire de stationner son véhicule dans toutes la zone rouge sans restriction. Le coût annuel de la carte est de 250 €. L'artisan peut souscrire autant d'abonnements qu'il a de véhicules.
- L'abonnement **PRO** est destiné aux professionnels situés dans la zone payante. Il permet de stationner son véhicule en zone rouge (*exclusivement place Saint-Patrice, parking des Remparts, parking Eugène Surville, parking de la rue aux Coqs et parking des Boucheries, parking multimodal de la gare*) pour une durée maximum de huit heures. Le coût annuel de la carte est de 200 €.

DÉMARCHE

Vous pouvez souscrire votre abonnement en ligne ou auprès de la Police Municipale.

Pièces à fournir :

Abonnement **RÉSIDENT** : justificatif de domicile de moins de 3 mois, carte grise du véhicule et pièce d'identité,

Abonnement **ARTISAN** : extrait du registre des artisans, carte grise du véhicule et pièce d'identité,

Abonnement **PRO** : extrait K-bis ou justificatif de l'employeur, carte grise du véhicule et pièce d'identité.

CONTACT

POLICE MUNICIPALE

2 place Saint-Patrice
14400 BAYEUX

Tél. : 02 31 92 02 42

Courriel : stationnement@mairie-bayeux.fr

Toutes les infos concernant
le stationnement sur :
www.bayeux.fr/fr/stationnement-bayeux

Toutes les démarches sur :
<https://bayeux.e-habitants.com>